BDF- 27 mai 2015 - Rencontre des représentants du Défenseur français des Droits

Demande d’info sur 3 thèmes :

1. Mise en œuvre des mécanismes de l’article 33
2. Langage « facile à lire »
3. Situation des enfants et adultes français dans les écoles et institutions belges

Participants :

* Patrick GOHET , adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l’égalité
* Fabienne JEGU, experte Handicap – Département Expertise
* Valérie FONTAINE, Département Promotion de l’Egalité et de l’accès au droit
* BDF : Pierre Gyselinck (PG), Thérèse Kempeneers (TK) et Véronique Duchenne (VD)

**Cadre français**

* Défenseur des Droits (33.2)

Loi organique 2011 regroupe HALDE et Défenseur des Droits, personne et institution.

Jacques Toubon, Défenseur des Droits

* Saisine du défenseur 🡺 recommandations
* Mise en connaissance des droits (service PERD – promotion et reconnaissance des droits) 🡺 éclairage sociologique

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

* Conseil Français des Personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) : questions européennes

<http://www.cfhe.org/>

* Conseil National Consultatif des PH (CNCPH) : questions France –
* placé auprès du ministre chargé de la politique du handicap ; le CNCPH présidé par M. Carillon Couvreur du législatif. Ineptie, entre le marteau et l’enclume
* obligatoirement consulté par le gouvernement chaque fois que celui-ci envisage de prendre un texte en application de la loi de 2005 ; 2 écoles : autonomie, chapeau global (Perte d’autonomie du fait de la déficience lié au handicap et à l’âge) <> distinction et séparation matières personnes âgées, handicap…. : idéalement, Caisse Nationale de solidarité pour autonomie suite à canicule 2003. Espérait mouvement vers politique d’autonomie, sans distinction. Resté sans suite : les 2 écoles continuent de s’opposer… La 1re permettrait de résoudre les limitations d’aides actuelles liées à l’âge (Loi arrête des compensations à 60 ans).
* saisine d’initiative de tout projet de texte réglementaire susceptible d'avoir des incidences sur la politique du handicap.
* Associations constituées autour des csq des handicaps ; actuellement, création autour des causes physiologiques des handicaps 🡺 floraison d’assoc….==> poussent à remettre en question la légitimité du CNCPH
* Proposition : 21me critère de discrimination serait la précarité (Gohet pas favorable car la pauvreté est un état – par ailleurs sans prospérité mondiale, pas de bien-être social)

[http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/handicap-exclusion,775/informations-pratiques,1328/conseil-national-consultatif-des,15989.html](http://www.social-sante.gouv.fr/espaces%2C770/handicap-exclusion%2C775/informations-pratiques%2C1328/conseil-national-consultatif-des%2C15989.html)

* Au niveau gouvernement, Comité interministériel du handicap (CIH) (=33.1) sous la tutelle du Premier Ministre et à sa tête, secrétaire Générale, Agnès MARIE-EGYPTIENNE. Le comité interministériel du handicap est chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des PH. Caisses, départements , régions, assoc….- mélange du 33. 2 et 33.3-  Composent le Comité (100 membres ; ingérable)

Gros souci en France : Turn over intra gouvernement énorme (1 ministre garde maximum 18 mois son portefeuille) ; ce qui casse la continuité des dossiers

Comité de suivi est doté d’une Commission consultative avec en son sein observateur représentant de l’aspect interministériel du H (Agnès MARIE-EGYPTIENNE ) ; en charge de la rédaction du RO (finalisé normalement en septembre 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021246224&dateTexte=vig>

**TK présente**

* **le 33** en Belgique et le rôle (limites) du CSNPH ; Portée Avis du CSNPH
* **la construction du rapport alternatif** : participatif et rassembleur (travail sur 2 années)  ; respect de chacun et consensus autour d’objectifs portés par tous. Travail avec les conseils consultatifs et intégration des avis et demandes extérieurs via les membres des conseils. Crédibilité et visibilité à Genève et sur le plans politique belge : acteur dans un processus de reconnaissance grandissant (participatif et constructif)

**Langage facile à lire :**

TK remet documentation et insiste sur le langage en tant que facteur qui accompagne le processus de facilitation à la compréhension .Toujours relecture par au moins 2 personnes déficientes intellectuelles

**Situation des français dans les institutions et écoles belges** :

 TK donne chiffre et stat propose une réunion de travail ciblée

Gohet : cela va devenir un point d’attention du défenseur ;

* VD envoie doc de travail préparés pour la réunion en en particulier chiffres sur le point *Situation des français dans les institutions et écoles belges*